

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 29 septembre 2010 - 9 h 30  
« Les systèmes de retraite à l'étranger »

<b>Document N°1</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

## **Note de présentation générale**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*

*Septembre 2010*

## Note de présentation générale

Ce dossier consacré aux systèmes de retraite à l'étranger s'inscrit dans le prolongement des travaux de comparaison internationale régulièrement conduits par le Conseil. Il est organisé en trois grandes parties.

La première rappelle quelques données de base sur les systèmes de retraite des pays que le COR suit plus particulièrement. La deuxième partie est consacrée à différentes évolutions des systèmes de retraite à l'étranger et la troisième partie fournit un éclairage particulier sur les liens entre les catégories socioprofessionnelles et l'architecture des systèmes de retraite. Enfin, à titre d'information, est joint au dossier le Livre vert sur l'avenir des systèmes de retraite que la Commission européenne a récemment rendu public pour consultation<sup>1</sup>.

### **I. Données de base sur les systèmes de retraite**

Le **document 2** reprend un certain nombre de données de base sur les systèmes de retraite en France et dans d'autres pays suivis par le COR (Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède). Il permet de rappeler la difficulté des comparaisons internationales en matière de retraite, chaque législation nationale étant complexe et ayant sa propre cohérence. C'est pourquoi il importe de replacer les comparaisons dans le contexte particulier de chaque système de retraite, que ce soit en termes de mode de calcul des retraites, de législation concernant les âges et modalités de départ à la retraite, ou de niveau et composition des revenus des retraités.

### **II. Evolution des systèmes de retraite à l'étranger**

Le **document 3** fait le point sur la situation financière des régimes de retraite publics en répartition à l'étranger. Il met en avant le fait qu'il n'est pas facile de comparer les soldes financiers des différents systèmes publics de retraite, qui renvoient plus largement à la question de la situation globale des finances publiques. La prise en compte de la situation démographique, du champ des prestations couvertes par le système public de retraite, des modes de financement des systèmes publics de retraite, dont les transferts en provenance du budget de l'Etat, et de l'existence ou non de réserves financières permet d'affiner l'appréciation que l'on peut porter sur la situation financière des différents systèmes publics de retraite.

Le **document 4** est un résumé des travaux de suivi du marché des retraites privées de l'OCDE. Ces travaux montrent que les effets de la crise économique et financière sur les systèmes de pension publics et privés restent très visibles. Bien que la situation financière des systèmes de retraite par capitalisation se soit nettement améliorée, les pertes d'investissement

---

<sup>1</sup> Cette consultation ne présente pas de propositions d'action spécifiques mais vise à recueillir des avis sur d'éventuelles actions futures au niveau de l'Union européenne. Elle durera quatre mois, jusqu'au 15 novembre 2010, au cours desquels toute personne pourra soumettre son point de vue par l'intermédiaire d'un site web destiné à cet usage : <http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=pensions>. La Commission analysera ensuite toutes les réponses et déterminera la meilleure manière d'agir dans l'avenir pour traiter ces questions au niveau de l'Union européenne.

subies en 2008 n'ont pas encore été entièrement compensées par les fonds de retraite capitalisés : la valeur de leurs actifs, au 31 décembre 2009, est encore inférieure de 9% à celle de décembre 2007. Dans le même temps, les réserves financières des régimes publics de retraite des pays de l'OCDE ont une valeur supérieure de près de 14% en moyenne par rapport à décembre 2007.

Le **document 5** est consacré à l'étude de cas du développement d'une dose de capitalisation dans un certain nombre de pays. Il s'efforce d'approcher des expériences originales de pays (Australie, Danemark, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suède, Royaume-Uni) qui ont institué une obligation d'adhérer à des dispositifs d'épargne qui viennent en complément des régimes obligatoires en répartition et ne s'y substituent pas, coexistant parfois également avec des régimes collectifs en capitalisation d'entreprise ou de branche, et avec les produits individuels et facultatifs disponibles sur le marché.

La *Lettre du COR* n°4 de juillet 2010 constitue le **document 6**. Elle est consacrée aux effets de la crise financière et économique sur les systèmes de retraite en France et à l'étranger. Elle reprend les présentations des intervenants du 8<sup>e</sup> colloque du COR dont le thème était « les systèmes de retraite face à la crise en France et à l'étranger », complétées par quelques données actualisées.

### **III. Carrières et retraite à l'étranger**

Le **document 7** décrit l'architecture des systèmes de retraite dans les différents pays suivis par le COR, en distinguant en première approche deux familles de système : les pays à système public de retraite composé de nombreux régimes, qui assurent les individus selon leur catégorie socioprofessionnelle et les pays à système public de retraite ouvert à tous les citoyens. On ne saurait schématiquement opposer souvent la complexité des systèmes publics de retraite des pays du premier groupe à la relative simplicité des systèmes publics de retraite des pays du deuxième groupe. Il apparaît en effet que la différence d'architecture entre les deux systèmes de retraite doit être relativisée car, dans le second groupe de pays, la complexité de l'architecture du système de retraite renvoie à l'existence de nombreux régimes complémentaires, notamment professionnels.

Le **document 8** étudie les différents modèles de la fin de la vie active dans une perspective européenne. De fait, la fin de la vie active apparaît comme la résultante d'un ensemble complexe de facteurs liés à la trajectoire de vie de chaque individu. Néanmoins, elle est également déterminée par le contexte institutionnel, l'orientation de la politique économique, la situation sur le marché du travail et les politiques de l'emploi. Le profil de la fin de vie active est donc fortement influencé par le modèle de carrière dans lequel il s'inscrit. Dans cette perspective, ce document propose une approche comparative des modèles de carrière en Europe afin de déterminer certains grands axes d'action en matière d'emploi des seniors.